

Image not found or type unknown



## refus de regroupement familiale

Par **belfakih**, le **12/04/2009** à **12:46**

Voilà maintenant 1 ans que j'ai déposé mon dossier de regroupement familiale, et ça fait 4 ans aujourd'hui que je me suis marié. Je vis dans une villa de 170 mètre carré que mes parents sont propriétaires, et je viens de signer un contrat CDI très intéressant car quand j'ai fait le dépôt de dossier j'étais intérimaire et ils ont calculé mes revenus qui ont été de 794 euros et j'ai peur d'avoir un refus de mon dossier. ma question est quelle sont mes options si ça arrive?  
Merci de bien vouloir me répondre s'il vous plaît.  
mes salutations.